

## Ronchamp – Quartier de la Filature

- **Porteur du projet** : communauté de communes de Rahin et Chérimont
- **MOA** : communauté de communes de Rahin et Chérimont
- **Type de projet** : Reconversion de friche industrielle
- **MOE** : Atelier Cité ARCHITECTURE
- **Partenaires** : PNR des Ballons des Vosges, comité de pilotage très élargi



Le projet de réhabilitation de l'ancienne filature de Ronchamp propose une valorisation du patrimoine industriel en développant à la fois des activités de services aux entreprises et de nouveaux services à la population dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme.

L'action s'insère dans un projet intercommunal global incluant la mise en place d'une offre diversifiée de logements dans un secteur en perte d'attractivité. Le but est de faire de ce site un lieu de passage reliant le centre-ville de Ronchamp à l'entrée de Champagny, notamment par l'aménagement du canal en voie verte. L'étendue totale du site est de 10 hectares et comprend un cheminement linéaire qui suit l'ancien canal d'alimentation de la Filature. L'ensemble du bâti à réhabiliter est de 9 200 m<sup>2</sup>.

Quatre idées principales guident le projet :

- Réfléchir dans le temps à différentes échelles
- Recycler pour transformer
- S'ajuster aux territoires pour agir simplement
- Rechercher des usages compatibles avec les espaces à réaffecter

La Filature de Ronchamp est un ancien site de filature et de tissage de coton qui s'est développé de 1842 à 1981, accueillant jusqu'à 294 employés en 1867. En 1981, la filature ferme définitivement ses portes pour laisser la place à la sous-traitance automobile jusqu'en 2010. La communauté de communes Rahin et Chérimont acquiert alors le site et y installe ses services. C'est en 2013 que le projet d'Ecoparc se dessine : la communauté de communes, propriétaire et maître d'ouvrage des lieux inscrit le projet dans le cadre du projet de territoire. Compte tenu de la complexité du projet, une procédure de dialogue compétitif est choisie et mise en place en 2013, avec le soutien du Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Trois équipes travaillent alors sur différents scénarii d'aménagement et le lauréat, Atelier Cité ARCHITECTURE, choisi à l'automne 2013, est le prestataire de l'étude globale d'aménagement du site. L'équipe est pluridisciplinaire ; elle est composée d'architectes, urbanistes, économistes de la construction, programmistes, de bureaux d'études transports et mobilité, mais aussi environnement, thermique et fluides, structures et

bâtiments.

« La recherche d'un équilibre entre ambition et possibles » est la base du travail de l'équipe retenue. Un « schéma urbain directeur » est défini de façon à ce que le projet soit au cœur de ce secteur en devenir, pleinement inscrit dans la trame urbaine de l'unité urbaine Champagny – Ronchamp. Ainsi le projet mêle activités économiques, culturelles, touristiques et commerciales et proposera une offre de logements adaptée localement et adaptable dans le temps.

Six étapes ont été programmées pour la reconversion de la friche : les travaux ont débuté par les studios de répétition (150 m<sup>2</sup> en 2015), avant de se poursuivre par la création d'une salle omnisports (1700 m<sup>2</sup>) : un lieu multi-activités homologué qui pourra accueillir des compétitions de niveau régional. Ensuite une galerie d'expositions (500 m<sup>2</sup>) a vu le jour ainsi qu'une halle publique (450 m<sup>2</sup>), lieu central de la Filature favorisant les échanges. La cour des artisans (1800 m<sup>2</sup>) accueille des cellules en location et permet l'accueil d'activités économiques diversifiées. Enfin, une voie verte offrira un nouveau cadre de vie aux habitants en reliant Ronchamp à Champagny et par la suite, Lure à Belfort et permettra notamment d'assurer la liaison depuis la voie Charles le Téméraire vers l'EuroVéloroute 6.

« Il ne s'agit pas tant de reconstruire que de s'appuyer sur ce qui existe pour l'ajuster et en déduire de nouveaux usages, par une succession de bris-collages et d'adaptations concertées et organisées dans le temps ». Le site bénéficie d'une architecture industrielle qui reflète plusieurs époques. Il s'est agi de se le réapproprier en l'adaptant aux besoins. Certaines parties caractéristiques du patrimoine industriel sont conservées dans le projet : les bâtiments de production en sheds, l'ancien canal, l'ancienne turbine et l'ancien logement patronal.

« Faire avec » est le leitmotiv de la conception du projet : pas de produits normalisés dans un bâtiment ancien, explorer la conformité plutôt que la norme, s'adapter aux entreprises... nécessitent une multitude d'ajustements, de « bricolages » qui permettront de tenir le budget serré de l'opération (500 euros/m<sup>2</sup>). Le choix a été de conserver au maximum ce qui est possible, et de faire dans la frugalité pour le reste : registre industriel, matériaux bruts...

Une partie des bâtiments existants a été déconstruite, les matériaux sont réutilisés notamment pour le soubassement des voiries. Un nouveau paysage a été créé en covisibilité avec la Chapelle Notre Dame que l'on aperçoit sur la colline d'en face depuis le nouveau belvédère.

Un réseau de chaleur relie les bâtiments, la chaufferie de la Filature est alimentée en bois plaquettes qui proviennent de forêts locales ; le fournisseur étant installé sur la plateforme bois intercommunale à Champagny, à 4 kms.

5 000 m<sup>2</sup> de noues, prairies humides, tranchées drainantes... sont prévues pour gérer les eaux pluviales, solutions soutenues financièrement par l'agence de l'eau car elles permettent d'éviter l'engorgement des réseaux d'assainissement qui lors de fortes pluies peuvent déborder et ainsi polluer les nappes et les rivières.

En plus des cellules artisanales en location, quatre projets économiques ont été définis : la création d'une association de valorisation des produits et des savoir-faire du territoire (Saveurs des Vosges Comtoises), la création d'un atelier de transformation, la création d'un point de vente collectif et enfin d'une cuisine centrale (600 repas pour les périscolaires de la Communauté de Communes et éventuellement, par la suite, pour les structures de distribution de repas à domicile ou encore les maisons de retraites). En parallèle une réflexion est menée pour l'approvisionnement en produits locaux : organisation d'un réseau de producteurs apportant (exploitation de petites tailles ne pouvant souvent pas répondre seule à une demande de collectivité), adaptation des méthodes de cuisines aux produits locaux et enfin création d'un lien fort entre les producteurs et les consommateurs. Un projet de microbrasserie va voir le jour en 2019 et permettra une fabrication de bière sur place. Déjà en production à l'extérieur, ce produit est déjà en distribution dans les restaurants et bars locaux ainsi que dans certains établissements belfortains.